



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2020

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

VENERA Christophe a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

CONTRE : 2

ABSENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2020/56 : Acquisition de la parcelle AB 444

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter la parcelle cadastrée AB 444 située à l'entrée sud du village. Cette acquisition permettra de construire un belvédère sur le lac du Chambon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à neuf voix pour et deux voix contre :

DECIDE d'acquérir la parcelle n° 444 section AB, d'une superficie de 281 m², au prix total de mille quatre cent cinq euros,

DIT que l'acte authentique sera établi par Maître Laurent MAGNIN, Notaire à Dijon (Côte d'Or),

DIT que les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la Commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

